

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN AMRO European Convertibles Part I : FR0010281568

Cet OPCVM est géré par ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion du Groupe ABN AMRO

Objectifs et Politique d'Investissement

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de battre par une gestion dynamique la performance de l'indice de référence «Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR)».

Le processus d'investissement du Fonds intègre trois étapes :

- l'analyse macro-économique (approche top-down),
- l'étude des titres, des sociétés et des émetteurs (approche bottom-up),
- et la construction du portefeuille principalement composé d'obligations convertibles, et de convertibles synthétiques (c'est à dire des EMTN échangeables en actions ou des couple Obligation Classique + Option d'achat sur action) cotées sur un marché européen.

Pour optimiser le profil rendement/risque, l'équipe de gestion s'appuie sur la qualité de convexité des obligations convertibles tout en investissant de façon discrétionnaire. Ainsi, le gérant souhaite profiter de la sensibilité aux marchés actions en visant par ailleurs à limiter l'impact de la baisse éventuelle des bourses grâce à la composante obligataire des titres convertibles.

Le FCP est principalement investi en obligations convertibles et en obligations convertibles synthétiques sans contrainte de place de cotation. La poche « obligations convertibles en actions de sociétés européennes » représente une exposition au minimum de 55% de l'actif net et au maximum de 110% de l'actif net.

Le FCP pourra également être investi en titres de créances (obligations classiques non convertibles et non indexées et EMTN) dans la limite de 20% de l'actif net, non compris la part constituant des obligations convertibles synthétiques. Afin de gérer la trésorerie, le FCP pourra intervenir jusqu'à 30% de l'actif net sur les instruments du marché monétaire émis en Europe (TCN, OPCVM monétaires ...).

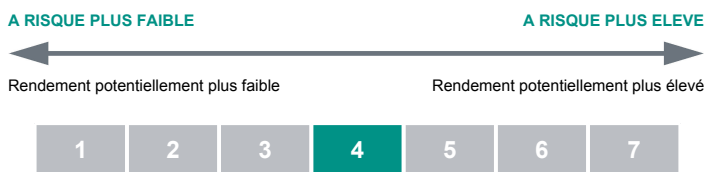
Le Fonds pourra intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture ou/et d'exposition au risque actions, taux et devises. Le FCP est couvert contre l'euro pour les investissements non libellés en euros, soit en engagement, soit en sensibilité dans la limite d'une exposition résiduelle.

Le Fonds capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour jusqu'à 17h30 chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain (valeur liquidative quotidienne).

Profil de Risque et de Rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] ?

L'exposition aux marchés actions, de taux et de crédit explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds. L'investissement en titres Non Investment Grade et/ou Non Notés peut accroître le risque de crédit. Le Fonds peut investir dans des obligations convertibles émises dans un pays de l'Europe de l'Est ou listées dans un pays non européen (pays émergents), de ce fait la valeur liquidative peut baisser.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,76%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

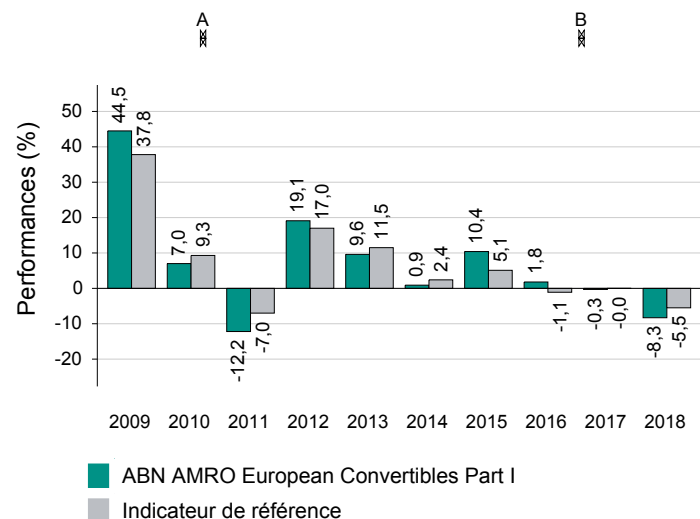
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 28 septembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du Fonds : 19 novembre 1997

Date de création de la part : 6 juin 2005

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR).

A : Depuis le 1er octobre 2010, l'indice de référence devient l'indice UBS European Focus Hedged (renommé Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR)) en remplacement de l'UBS Convertible Europe.

B : Jusqu'au 2 janvier 2017, le FCP se dénommait Neufilze Europe Convertibles.

Informations Pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : (Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Le Prospectus pour la Suisse, les informations clés pour l'investisseur, le Règlement de gestion, les rapports annuels et semi-annuels pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant pour la Suisse CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Service de paiement pour la Suisse : CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.